

2 Pôle

Protection de l'enfance

Centre Educatif "Les Fontaines" (Sections à Vernon & Val de Reuil)

Direction et service administratif
211 rue de Verdun - B.P. 330 - 27203 Vernon Cedex
Tél. 02 32 71 02 03 - Fax : 02 32 21 58 43
c.educatif.fontaines@wanadoo.fr



Association Les Fontaines
Abbé Pierre Marié

« LE SERVICE D'ACCUEIL INDIVIDUALISÉ »

53, Avenue de Rouen 27200 VERNON
Tél. 02.32.21.61.55 Fax : 02.32.21.81.39

Pour Qui ?



Ouvert en 1987, le **S.A.I** accueille, suite à une mesure administrative ou judiciaire, 20 jeunes garçons et filles âgé(e)s de 13 à 18 ans ou jeunes majeur(e)s de moins de 21 ans qui rencontrent des difficultés sociales ou familiales.

Pourquoi ?

Le **S.A.I** est un **service d'accueil familial**.

Disposant d'un réseau de 15 familles d'accueil, le **S.A.I** offre une réponse individualisée à chacun. Le projet d'accueil prend en compte notamment l'adéquation entre d'une part, les attentes et la personnalité du jeune et d'autre part, les possibilités et le mode de vie d'une famille.

Ce mode de prise en charge permet :

- . d'offrir un lieu de vie chaleureux et neutre dans une famille d'accueil.
- . de bénéficier d'un accompagnement éducatif et psychologique.
- . de proposer un lieu de médiation de la relation parents enfants propice à la restauration des liens familiaux.

Quand ?

Tout accueil au **S.A.I** est lié à une mesure administrative ou à une décision judiciaire confiant le jeune à l'Aide Sociale à l'Enfance (Conseil Général) ou à l'établissement (placement direct).

Service ouvert à l'année, la durée de l'accueil et les autorisations de retour (en week-ends et aux vacances) en famille naturelle sont subordonnées à la décision judiciaire.

Où ?

Afin d'assurer le suivi éducatif et psychologique des jeunes accueillis, le **S.A.I** dispose :

- . de locaux situés 53 Avenue de Rouen à Vernon
- . d'un réseau de 15 familles dans un rayon de 30 kilomètres autour de Vernon.



Avec Qui ?

L'accompagnement repose sur une articulation entre un réseau d'environ 15 familles d'accueil (Assistants familiaux agréés) et une équipe pluridisciplinaire composée de :

- . un chef de service
- . deux éducatrices
- . un psychologue

Plateforme technique et espace de rencontre, le Service d'Accueil Individualisé offre au jeune et à la famille d'accueil un soutien permanent et un suivi intensif avec une permanence téléphonique 24 H/24 permettant à tout moment une intervention d'un membre de l'équipe et/ou du psychologue.

C'est un lieu :

- . de médiation entre le jeune et sa famille naturelle
- . de triangulation avec sa famille d'accueil.

Au vu des situations ou des difficultés rencontrées, un nouvel accueil familial peut être proposé au jeune accueilli, sans rupture de l'accompagnement par le service.



La prise en charge éducative

L'assistant(e) familial(e) assure l'accueil au quotidien. Néanmoins, il ou elle est accompagné(e) par le service dans la plupart des démarches extérieures, scolaires, professionnelles, médicales....

Le jeune rencontre à une fréquence déterminée l'équipe éducative au service, avec ou sans la famille d'accueil.

De même, les éducatrices se rendent régulièrement au domicile de l'assistant(e) familial(e) afin d'évoquer la situation du jeune et d'apprécier le déroulement de l'accueil.

Au vu d'événements particuliers ou lors du renouvellement de la mesure, des rencontres peuvent être programmées au service avec l'assistant(e) familial(e), voire son(sa) conjoint(e), le jeune et l'équipe pluridisciplinaire.

Toutes les relations avec les familles naturelles s'effectuent exclusivement au service afin de garantir la qualité de l'accueil dans un lieu neutre.

Il n'existe pas de contact entre les familles naturelles et l'assistant(e) familial(e) afin de préserver le lieu de vie du jeune.

Pour les jeunes, bénéficiaires d'un contrat d'Accueil Temporaire Jeune Majeur, une prise en charge, basée sur le développement de l'autonomie, peut être mise en place sous forme d'un hébergement extérieur type Foyer pour Jeunes Travailleurs, chambre en ville, studio du S.A.I, etc.

La prise en charge psychologique

Dans un nombre de cas non négligeable, les adolescents ne formulent pas de demande de prise en charge alors que leur souffrance psychologique est patente.

Ainsi, il est précisé à l'adolescent à l'admission que quelques entretiens avec le psychologue vont avoir lieu et ce n'est qu'après ceux-ci que le suivi thérapeutique sera défini avec une fréquence variable allant d'une fois par semaine à une fois par mois.

Rôle de l'Assistant(e) Familial(e)

A travers l'assistant(e) familial(e), c'est le couple familial qui intervient dans la prise en charge du jeune.

En effet, la notion de « couple » s'avère préconisée au regard des problématiques des jeunes accueillis.

La famille d'accueil offre un cadre de vie sécurisant et chaleureux tout en assurant la prise en charge au quotidien.

Elle travaille en lien avec le service et rencontre très régulièrement l'équipe éducative afin d'évoquer l'évolution du jeune, d'analyser ensemble les problèmes posés, leurs significations et les réponses qui paraissent le mieux adaptées.

Place de la famille naturelle

Consciente que toute situation de placement, que ce soit une décision judiciaire ou administrative, demeure difficile tant pour le jeune que pour sa famille, l'équipe du Service d'Accueil Individualisé propose d'établir dès les premiers entretiens un projet d'accueil dans un climat de confiance et de collaboration.

Dès l'admission, la famille est informée et associée aux actions mises en place.

Pour parvenir à une adhésion et à une cohérence du projet, la famille est informée des événements pouvant survenir au cours de la prise en charge et de l'évolution sur le plan scolaire, professionnel et éducatif.

Des rencontres régulières sont proposées aux parents par l'équipe pluridisciplinaire.

ADMISSIONS

La procédure d'admission débute à réception d'un dossier émanant des services de l'Aide Sociale à l'Enfance et/ou des services judiciaires.

Après étude du dossier, une rencontre est proposée au travailleur social référent, au jeune et si possible à sa famille.

Lors de ce premier entretien, le jeune rencontre l'équipe éducative et le psychologue afin d'affiner l'indication d'orientation en accueil familial et les capacités du service à pouvoir répondre à la problématique du jeune.

Après évaluation, un week-end d'essai peut être proposé. Si celui-ci est concluant tant pour le jeune que pour la famille d'accueil, une admission peut se réaliser tout en sachant qu'elle ne deviendra définitive qu'au terme d'un à trois mois d'accueil.